Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260119-DCM_20260119_1-DE

Délibération n° DCM_20260119-1 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2026

L'an deux mil vingt six le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le quinze janvier, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - C. AMOROS - J. BERLIERE - M. GRIGNON - A. HOUET - M. MARDELE - O. LE NORMAND

Absents :

M. LETONDEUR

Etaient absents excusés :

G. BRIENS - I. GAUTIER ayant donné procuration à K. STEPHEN - F. LE MOUEL ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER - J. LINAY - V. LOTODE -

Secrétaire de séance : K. STEPHEN

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....12

De votants :.....14

DCM_20260119-1 - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL DE L'ÉCOLE PRIVÉE SACRÉ COEUR

Considérant le nombre d'élèves d'Ercé-près-Liffré scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur au 01/09/2025 :

- Maternelle : **31 élèves** (37 en 2023, 34 en 2024) ;
- Elémentaire : **41 élèves** (26 en 2023, 41 en 2024) ;

Considérant le montant alloué par élève à l'école publique Paul Emile Victor pour les fournitures scolaires : **35 €** ;
Le Montant global attribué à l'école privée Sacré Cœur pour l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la convention de prise en charge des dépenses à caractère social est de **2520 €**.

Comme indiqué dans la convention, le versement sera trimestriel à savoir 25% en novembre, 25% en janvier, 25% en avril et le solde en juillet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement à l'OGEC de la somme de 2520 € dans le cadre de la convention de prise en charge communale de dépenses à caractère social des classes des écoles privées sous contrat pour l'année 2025/2026.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire
Bertrand CHEVESTRIER

MAIRIE ERCÉ PRÈS LIFFRÉ ILLE ET VILAINE